

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Information réglementée

Le 18 novembre 2016 – 17h40

AEDIFICA

Société anonyme

Société immobilière réglementée publique de droit belge
Siège social : Avenue Louise 331-333, 1050 Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0877.248.501 (RPM Bruxelles)
(la « Société »)

Le présent document n'est pas destiné être communiqué, publié ou distribué dans ou vers les Etats-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie ou dans quelque juridiction que ce soit où une telle publication ne serait pas autorisée avant qu'elle ne soit enregistrée ou n'ait la qualité requise conformément aux lois de la juridiction concernée.

Communiqué de presse

Dividende optionnel

Modification des modalités

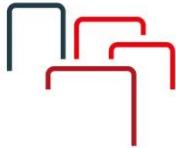
Option de souscrire à une nouvelle action contre 65,919 euro

MODIFICATION DES CONDITIONS RELATIVES AU DIVIDENDE OPTIONNEL POUR L'EXERCICE 2015/2016

Le Conseil d'administration de la société immobilière réglementée publique Aedifica (ci-après aussi la “Société”) (Euronext: AED – ISIN BE0003851681) a décidé de modifier les conditions et les modalités du dividende optionnel en cours. Plus précisément, le Conseil d'administration a décidé de diminuer le prix d'émission des nouvelles actions étant donné que le cours de bourse a diminué en dessous du prix d'émission de 70,518 euro établi le 28 octobre 2016, de prolonger la période d'option jusqu'au 30 novembre 2016 et de postposer la date de mise en paiement du dividende et de la cotation des nouvelles actions au 2 décembre 2016. Tous les actionnaires peuvent encore souscrire jusqu'au 30 novembre 2016 (inclus) (16:00 CET) à une nouvelle action au prix d'émission de 65,919 euro par l'apport de 43 coupons n° 15 de 1,533 euro. Les actionnaires qui ont déjà exercé leur droit d'option sont tenus de faire un nouveau choix ; les choix précédents sont automatiquement annulés.

Le Conseil d'administration d'Aedifica a décidé le 28 octobre 2016 de faire usage de la possibilité d'offrir un dividende optionnel aux actionnaires, leur permettant (i) d'apporter leur créance de dividende net au capital de la Société en contrepartie de l'émission de nouvelles actions ordinaires, ou (ii) de recevoir le dividende en espèces, ou (iii) d'opter pour une combinaison des deux options précédentes.

Le cours de bourse de l'action Aedifica sur Euronext Brussels ayant sensiblement baissé par rapport aux cours de référence (sur base duquel le prix d'émission d'une nouvelle action Aedifica qui peut être souscrite dans le cadre d'un dividende optionnel avait été fixé par le Conseil d'administration du 28 octobre 2016), et ce en dessous du prix d'émission de 70,518 euro, en raison de facteurs récents affectant les marchés financiers, le Conseil d'administration a décidé le 18 novembre 2016 de diminuer le prix d'émission par action (et donc le ratio du nombre de coupons n° 15 existants donnant droit à une nouvelle action Aedifica) à 65,919 euro.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Information réglementée

Le 18 novembre 2016

Les actionnaires ont donc le choix entre:

- **Le paiement du dividende en espèces:**

Le coupon n° 15 donne droit à un dividende brut de 2,10 euro ou 1,533 euro net (après déduction du précompte mobilier de 27%)¹ par action.

- **L'apport du dividende en contreparties de nouvelles actions ordinaires Aedifica:**

L'actionnaire peut souscrire à une nouvelle action par l'apport de 43 coupons n° 15 (chaque coupon s'élevant au dividende net de 1,533 euro)². Cela revient à un prix d'émission de 65,919 euro par action (soit 43 x 1,533 euro = 65,919 euro).

Ces modalités ont été fixées sur base de la moyenne du "prix moyen pondéré par les volumes" (le "VWAP" ou "Volume-weighted Average Price") de l'action Aedifica durant les cinq derniers jours de bourse sur Euronext Brussels, c'est-à-dire du 11 novembre 2016 au 17 novembre 2016 inclus, à savoir 68,96 euro (arrondi).

Le prix d'émission de 65,919 par action intègre une décote de 4,41 % par rapport au cours de bourse de référence utilisé. Sur la base du cours de clôture du 17 novembre 2016, la décote s'élève à 4,48 %.

- **Combinaison de modalités de paiement:**

Une combinaison de l'apport en nature des droits au dividende en contrepartie de nouvelles actions et du paiement du dividende en espèces.

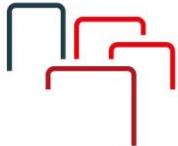
Ce prix d'émission réduit à 65,919 euro par action est favorable aux actionnaires qui apporteraient leurs droits au dividende au capital, étant donné que, pour un nombre identique de coupons n° 15 liés à des actions existantes de la même forme, ils pourront en principe acquérir plus d'actions Aedifica dans le cadre du dividende optionnel que dans l'offre initiale du 28 octobre 2016.

Tous les actionnaires ont l'opportunité de profiter de l'offre modifiée qui est plus favorable aux actionnaires qui souhaitent procéder à l'apport en nature de leurs droits aux dividendes. **Les actionnaires qui ont déjà exercé leur droit d'option sont tenus d'exercer un nouveau choix.** La Société a demandé (via le *paying agent*) aux institutions financières qui conservent les actions dématérialisées, de contacter activement les actionnaires qui ont déjà fait un choix afin de les informer à ce sujet.

A cet effet, la **période d'option** a été prolongée **jusqu'au 30 novembre 2016 (16 :00 CET)** (au lieu de se clôturer le 23 novembre 2016).

¹ Au sujet du traitement fiscal des dividendes de la société, il est renvoyé au Mémorandum d'Information dans lequel figurent des explications à titre purement informatif en ce qui concerne ce traitement fiscal.

² Ce ratio vaut pour les actions conférant un droit au dividende sur tout l'exercice comptable 2015/2016. Les 19.856 actions qui ont été émises le 2 octobre 2015 et qui sont cotées depuis le 2 novembre 2016, c.-à-d. après le détachement du coupon n° 15, donnent seulement droit à un dividende *pro rata temporis* pour l'exercice comptable 2015/2016.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Information réglementée

Le 18 novembre 2016

Les actionnaires sont invités, dans le cadre du dividende optionnel, à communiquer leur choix au plus tard le 30 novembre 2016 (inclus) (16:00 CET). Les titulaires d'actions nominatives peuvent s'adresser à la Banque Degroof Petercam et sont priés de suivre les instructions qu'ils recevront par courrier d'Aedifica. Les titulaires d'actions dématérialisées peuvent s'adresser à la Banque Degroof Petercam s'ils y ont un compte ou à l'institution financière où ils conservent leurs actions, et sont priés de suivre les instructions que l'institution financière leur transmettra pour l'enregistrement de leur choix.

Les actionnaires n'ayant pas manifesté leur choix de la manière prévue pour le 30 novembre 2016 (16:00 CET) recevront automatiquement et uniquement le dividende en espèces (même s'ils avaient déjà fait le choix d'apporter leurs droits aux dividendes entièrement ou partiellement en échange de nouvelles actions lors de l'offre initiale).

Le Mémorandum d'Information relatif au dividende optionnel du 28 octobre 2016, et l'addendum qui sera disponible à partir du 18 novembre 2016, contiennent plus d'informations au sujet du dividende optionnel. Le Mémorandum d'Information et l'addendum sont disponibles, sous réserve des restrictions usuelles, sur le site web suivant: www.aedifica.be. Veuillez lire attentivement ce Mémorandum d'Information et l'addendum avant de prendre une décision.

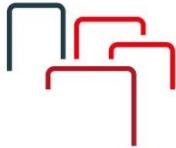
A la date de la mise en paiement du dividende, à savoir le vendredi 2 décembre 2016, la réalisation de l'augmentation du capital et l'émission des nouvelles actions seront constatées et le paiement effectif du dividende aura lieu. La Banque Degroof Petercam qui intervient comme *centralisateur* de l'opération livrera les nouvelles actions et/ou paiera la partie en espèces suivant le choix que l'actionnaire aura fait. Les résultats du dividende optionnel seront également annoncés ce jour-là.

La Société adressera une demande à Euronext Bruxelles pour la cotation des nouvelles actions émises dans le cadre du dividende optionnel à la suite de l'augmentation de capital et demandera que les nouvelles actions émises avec le coupon n° 16 soient admises à la négociation sur Euronext Brussels à partir de la date d'émission (2 décembre 2016).

Le service financier dans le cadre du dividende optionnel est fourni par la Banque Degroof Petercam.

Agenda de l'actionnaire

Jusqu'au 30 novembre 2016 (inclus) (16:00 CET)	Période d'option pour tous les actionnaires (en ce compris les actionnaires qui auraient, à la date du 18 novembre 2016 (ou avant), déjà effectué leur choix sur base de l'offre publiée précédemment)
2 décembre 2016	Réalisation de l'augmentation de capital, émission des nouvelles actions et mise en paiement du dividende en cash
2 décembre 2016	Publication des résultats du dividende optionnel
2 décembre 2016	Date prévue pour la négociation des nouvelles actions sur Euronext Brussels



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Information réglementée

Le 18 novembre 2016

Cette annonce ne constitue pas une recommandation relative à une offre quelconque. Les personnes qui envisagent un investissement dans des instruments financiers doivent consulter une personne autorisée, spécialisée en le conseil en matière de tels investissements. Ce communiqué de presse et les autres informations qui sont mises à disposition dans le cadre du dividende optionnel ne constituent pas une offre de ou une sollicitation à souscrire à des actions de Aedifica ou à en acquérir aux Etats-Unis, ni constitue-t-elle une offre de ou une sollicitation à souscrire à des actions de Aedifica ou à en acquérir dans quelque juridiction où telle offre ne serait pas autorisée avant d'être enregistrée ou qualifiée conformément aux lois de telle juridiction. Non plus constitue-t-elle une offre ou sollicitation à quelque personne qui ne peut légalement recevoir une telle offre ou sollicitation. Les actions de Aedifica n'ont pas été et ne seront pas enregistrées conformément au US Securities Act de 1933, et les titres ne peuvent pas être offerts ou vendus aux Etats-Unis sans enregistrement conformément au US Securities Act de 1933 ou sans exemption d'enregistrement et Aedifica n'a pas l'intention d'organiser une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ou à quelque résident ou citoyen des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Ni cette annonce, ni une copie de celle-ci ne peut être introduite ou envoyée dans ou envers, ou directement ou indirectement distribuée aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon, ou ailleurs hors de la Belgique. La distribution de cette annonce peut être soumise à des restrictions légales et toutes les personnes qui ont accès à cette annonce devraient s'informer de telles restrictions éventuelles et les respecter.

Aedifica est une société immobilière réglementée publique de droit belge spécialisée en immobilier de santé, en particulier dans le logement des seniors. Elle a développé un portefeuille de plus de 1,4 milliard € en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas.

Elle est cotée sur le marché continu d'Euronext Brussels depuis 2006 et est identifiée par les codes suivants : AED ; AED:BB (Bloomberg) ; AOO.BR (Reuters).

Sa capitalisation boursière était de 1,1 milliard € au 31 octobre 2016.

Aedifica fait partie des indices EPRA.

Pour toute information complémentaire

Stefaan Gielens mrics
Chief Executive Officer

Louizalaan 331 (bus 8) / Avenue Louise 331 (bte 8)
B-1050 Brussels - Belgium
Tel: +32 2 626 07 72 - Fax: +32 2 626 07 71
stefaan.gielens@aedifica.be
www.aedifica.be

Jean Kotarakos
Chief Financial Officer

Louizalaan 331 (bus 8) / Avenue Louise 331 (bte 8)
B-1050 Brussels - Belgium
Tel: +32 2 626 07 73 - Fax: +32 2 626 07 71
jean.kotarakos@aedifica.be
www.aedifica.be

Martina Carlsson
Control & Communication Manager

Louizalaan 331 (bus 8) / Avenue Louise 331 (bte 8)
B-1050 Brussels - Belgium
Tel: +32 2 627 08 93 - Fax: +32 2 626 07 71
Mobile: +32 478 67 86 76
martina.carlsson@aedifica.be
www.aedifica.be

